Nations Unies S/PV.7181



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7181e séance
Jeudi 22 mai 2014, à 12 h 5
New York

Président :	M. Oh Joon	(République de Corée)
Membres :	Argentine	M. Oyarzábal
	Australie	Mme King
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Zhao Yong
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Bertoux
	Jordanie	M. Omaish
	Lituanie	Mme Kazragienė
	Luxembourg	Mme Lucas
	Nigéria	M. Laro
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Tchad	M. Cherif

Ordre du jour

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2014/330)

14-40713 (F)









La séance est ouverte à 12 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2014/330)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Somalie à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Nicholas Kay, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie, à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à M. Kay, qui participe à la présente séance par visioconférence depuis Mogadiscio.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Mahamat Saleh Annadif, Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine et Chef de la Mission de l'Union africaine en Somalie, à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à M. Annadif, qui participe également à la présente séance par visioconférence depuis Mogadiscio.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le rapport du Secrétaire général sur la Somalie, publié sous la cote S/2014/330.

Le Conseil est saisi du texte d'une déclaration faite en son nom par le Président sur la question inscrite à l'ordre du jour de la présente séance. Je remercie les membres du Conseil des précieuses contributions qu'ils ont apportées à la déclaration. Conformément à l'accord auquel ils sont parvenus, je considérerai que les membres du Conseil souscrivent à cette déclaration, qui sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2014/9.

Je donne maintenant la parole à M. Nicholas Kay.

M. Kay (*parle en anglais*) : Je remercie les membres du Conseil de sécurité de cette occasion qui m'est offerte de faire un exposé au Conseil et de l'appui qu'ils continuent d'apporter à la Somalie, dans un esprit d'unité.

Le 3 juin marquera la fin de la première année d'activité de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM). Il y a un an, le Gouvernement fédéral somalien a demandé à l'Organisation des Nations Unies « une porte à laquelle frapper » en matière de coordination de l'aide internationale fournie au pays tandis qu'il émerge de plusieurs décennies de conflit. En réponse, la MANUSOM a établi une présence intégrée des Nations Unies en Somalie. En dépit de lourds défis en matière de sécurité, je suis fier du fait qu'aujourd'hui la présence du système des Nations Unies sur le terrain en Somalie est plus importante qu'elle ne l'a jamais été ces 18 dernières années. Le système des Nations Unies est résolument engagé à vivre et à travailler aux côtés des Somaliens. Nous envisageons d'ailleurs une expansion encore plus importante.

Notre travail repose sur des partenariats solides avec le Gouvernement fédéral, la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), l'Union européenne, les pays voisins de la Somalie et d'autres partenaires clefs. Nous avons établi un partenariat extrêmement robuste avec l'AMISOM. Maintenant que nos deux équipes de direction sont solidement établies à Mogadiscio, nous travaillons de plus en plus conjointement pour nous acquitter de nos mandats. Je me félicite des progrès accomplis par la Somalie sur les plans politique, économique et de la sécurité au cours de ces 12 derniers mois, et en particulier du dernier trimestre, malgré des revers et des déceptions.

Sur le plan politique, le Gouvernement fédéral a commencé à s'attaquer au règlement de certains des différends qui persistent entre l'autorité centrale et les régions. Il s'est engagé activement dans un dialogue avec l'administration provisoire de Djouba dans le sud et a décidé d'appuyer la formule des trois régions en vue de la consolidation de l'État dans le sud-ouest de la Somalie. Dans le nord, les relations entre Mogadiscio et le Puntland se sont encore renforcées. Les dirigeants de la Somalie effectuent des visites dans les différentes régions et s'engagent dans un dialogue avec celles-ci, une tendance encourageante qu'il convient de conforter. Cependant, je suis préoccupé par la crise politique à Mogadiscio, dont je parlerai lorsque j'évoquerai les défis à venir.

Sur le plan économique, le pays continue d'afficher des signes de croissance, même s'il part de très bas. Par ailleurs, le Gouvernement fédéral a pris des mesures pour rétablir la confiance des donateurs. Une commission chargée de la gouvernance financière a été mise en place, composée de représentants du Gouvernement fédéral, de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et d'autres.

Des succès ont également été enregistrés sur le plan de la sécurité ces trois derniers mois. À l'occasion de notre dialogue interactif avec l'AMISOM à New York en avril, nous avons discuté de la récente offensive menée conjointement par l'AMISOM et l'armée nationale somalienne. Mon ami et collègue, l'Ambassadeur Annadif, donnera au Conseil de plus amples informations à ce sujet. Je voudrais rendre hommage à nos collègues somaliens et de l'Union africaine qui ont perdu la vie durant l'année écoulée en tentant de ramener la paix en Somalie.

Il y a eu également des améliorations en matière de sécurité à Mogadiscio, tout récemment. La nouvelle stratégie adoptée par le Gouvernement et la coopération plus étroite avec l'AMISOM commencent à porter leurs fruits sur le terrain, mais il serait prématuré et imprudent de dire que le terrorisme a été éliminé. Même si les civils somaliens constituent la grande majorité des victimes, l'ONU n'a pas été épargnée. Le déploiement de l'unité de garde stationnaire des Nations Unies, qui a officiellement été inaugurée le 18 mai, nous permettra d'être présents et de nous acquitter de notre mission.

Reconnaître les progrès accomplis sur les plans politique, économique et de la sécurité ne doit pas nous faire oublier les lacunes et les défis importants qui subsistent. Sous l'impulsion du Président Hassan Sheikh Mohamud, le nouveau Gouvernement du Premier Ministre Abdiwali Sheikh Ahmed a imprimé un nouvel élan aux efforts en cours. Toutefois, les progrès en matière d'édification de l'État n'ont pas été aussi rapides qu'il le fallait.

Dans mon dernier exposé au Conseil en mars (voir S/PV.7132), j'avais indiqué que le Gouvernement fédéral était est en train de mettre la dernière main à un plan détaillé en vue de l'édification d'un État fédéral somalien, de la révision et de l'application de la Constitution, ainsi que de la préparation des élections en 2016. Malheureusement, ce plan d'une importance capitale, qui sera assorti d'une série de délais et de critères, n'est toujours pas définitivement mis au point. La formation des administrations régionales provisoires, qui est la priorité immédiate et la première étape dans la formation des États fédéraux, doit absolument être achevée cette année. Il faut également accélérer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord d'Addis-Abeba, qui a mis en place l'administration provisoire de Djouba. Nous saluons le rôle vital que l'IGAD joue à cet égard.

La police, le système judiciaire et les services pénitentiaires sont indispensables pour instaurer la stabilité et une paix durable, de même que la réadaptation et la réinsertion des combattants désengagés, notamment par l'entremise de programmes destinés aux enfants. Nous devons également veiller à ce que ceux qui ont été accusés et condamnés pour des crimes liés aux Chabab aient accès à des programmes visant à lutter contre l'idéologie et les comportements extrémistes.

La prévalence de la violence sexiste en Somalie est d'un niveau totalement inacceptable. L'équipe d'experts des Nations Unies sur la violence sexuelle s'est rendue en Somalie en décembre de l'année dernière. Nous nous efforçons de mettre en œuvre les recommandations importantes qu'elle a faites au Gouvernement, à l'AMISOM et aux autres partenaires internationaux. La MANUSOM travaille également en étroite collaboration avec le Gouvernement fédéral et l'AMISOM en vue d'assurer une formation sur les droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit des réfugiés, dont la protection de l'enfance. La commission nationale des droits de l'homme n'a pas encore été mise en place.

Je me suis beaucoup déplacé en Somalie au cours de l'année écoulée et j'ai prêté une oreille attentive aux préoccupations et aux espoirs dont les populations somaliennes m'ont fait part. Un des messages que j'ai entendus exprimer haut et fort, c'est qu'elles veulent un pays stable et unifié. Elles veulent aussi que le Gouvernement fédéral et ses partenaires internationaux fassent beaucoup plus de progrès, et plus rapidement. L'année 2014 est d'une importance critique pour la Somalie. Le temps presse. Je continue d'être très optimiste, mais il est clair que le Gouvernement et ses partenaires internationaux doivent faire des progrès plus rapides.

Je crains que la Somalie n'entre dans une phase critique dans un certain nombre de domaines. Au plan politique, il faut établir d'urgence les mécanismes de révision et d'application de la Constitution, veiller à la création d'États fédéraux, et préparer les élections. Je crains que la crise politique actuelle à Mogadiscio – où

plus de 100 membres du Parlement appellent le Président à démissionner – ne présage le retour au cycle d'impasse et de luttes intestines entre les institutions politiques qui a paralysé les gouvernements depuis 2000. La Somalie a besoin de continuité et de stabilité au niveau de ses dirigeants politiques.

Le peuple somalien a de grandes attentes, et la patience est une vertu qui commence à manquer. J'ai travaillé et continuerai de travailler avec les partenaires internationaux et avec le Président, le Premier Ministre et le Président du Parlement fédéral. Ils sont unis dans leur recherche de solutions. La Somalie ne peut plus se permettre de délais dans son processus d'édification de l'État. Ses institutions doivent œuvrer de concert, dans la limite des rôles et responsabilités définis par la Constitution afin de répondre aux besoins et aux attentes de la population.

Il faut faire des progrès urgents en matière de sécurité et de stabilisation dans les zones reprises depuis peu. Il faut mettre en place des administrations acceptables au niveau local, et les populations locales doivent constater bientôt les dividendes de la paix. Il faut aussi sécuriser d'urgence l'accès à ces zones, un accès actuellement bloqué par les activités des Chabab. Le Fonds pour la consolidation de la paix a alloué jusqu'à 10 millions de dollars en appui aux efforts déployés par le Gouvernement pour que les communautés de ces zones et d'autres régions du centre-sud de la Somalie reçoivent des dividendes tangibles de la paix.

Le manque d'hélicoptères militaires pour l'AMISOM est un obstacle considérable. Et en l'absence de nouvelles contributions au fonds d'affectation spéciale pour l'armée nationale somalienne, il sera impossible d'assurer un appui logistique essentiel. La formation d'une armée somalienne viable, professionnelle et véritablement nationale est une priorité stratégique. À ce jour, en dépit des efforts considérables des partenaires internationaux, les progrès sont encore fragmentaires et insuffisants. Si rien n'est fait à propos de ces problèmes, il se pourrait que les succès militaires ne soient pas consolidés et que l'insécurité revienne.

En l'absence d'un accroissement des progrès et du développement économiques, la crédibilité de la communauté internationale et du Gouvernement fédéral sera également compromise. Le peuple somalien doit voir les avantages supérieurs du Pacte pour la Somalie. Le fonds d'affectation spéciale pluripartenaires somalien administré par l'ONU est désormais opérationnel, et un système de financement national a été mis en place afin que le Trésor public puisse être augmenté de manière progressive. Il faut accroître les flux de financement au niveau du Trésor public et des autres mécanismes de financement internationaux créés pour favoriser le développement de la Somalie.

La situation humanitaire est également en passe de s'aggraver. Mon adjoint et Coordonnateur humanitaire a signalé récemment les similitudes troublantes entre la situation présente et celle d'avant la famine de 2011. Il existe le danger réel que la crise actuelle s'aggrave en raison du conflit en cours, des pluies insuffisantes et du manque d'accès à des villes, du fait de la tactique des Chabab consistant à bloquer les routes principales.

La crise de financement qui affecte les opérations humanitaires actuelles exacerbe encore la situation. Jusqu'à présent cette année, l'appel global n'a permis de réunir que 19 % des 933 millions de dollars nécessaires – ce qui laisse un déficit de 756 millions de dollars – pour répondre aux besoins de près de 3 millions de personnes. La situation en matière de financement est si mauvaise que les organisations humanitaires envisagent d'arrêter des programmes qui sauvent des vies. Par exemple, les services de soins de santé primaires que l'UNICEF assure à 3 millions de personnes sont sur le point d'être supprimés. Quelque 60 millions de dollars sont nécessaires d'urgence pour maintenir les opérations vitales menées actuellement pour les deux ou trois prochains mois seulement. Bien que nous ne sachions pas ce qu'il adviendra en matière de sécurité alimentaire, on ne peut pas continuer à faire comme si de rien n'était en Somalie. Si on laisse la situation humanitaire en Somalie retomber dans l'urgence, les acquis politiques, économiques et développementaux s'en trouveront compromis.

Le temps qui s'écoulera d'ici mon prochain exposé au Conseil sera une période d'épreuves pour la Somalie. J'ai bon espoir que ses dirigeants et ses institutions seront à la hauteur des défis à relever et que les partenaires internationaux poursuivront et renforceront leur appui dans une même mesure. Mais nous ne devons pas ignorer les dangers.

Je suis fier des efforts collectifs consentis par les amis de la Somalie au sein de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, de l'Union africaine, de l'Union européenne, de la Ligue dans États arabes et de l'ONU. Ils prennent tous des risques personnels. Je rends hommage à ceux qui ont perdu la vie dans cette entreprise, comme nous avons pu

le voir lorsque deux collègues de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont été tragiquement tués en avril. La consolidation de la paix a un prix, mais nous reconnaissons tous que l'échec est un coût que nous ne pouvons pas nous permettre. Je remercie le Conseil pour son appui inébranlable et pour sa décision de se rendre en Somalie plus tard cette année.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Kay pour son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Annadif.

M. Annadif : Il y a un mois, précisément les 23 et 24 avril 2014, mon ami Kay et moi-même étions avec le Conseil à New York à l'occasion du dialogue interactif sur la Somalie. Aujourd'hui, le Conseil se retrouve pour discuter de la situation de notre partenaire principale, la Mission d'assistance des Nations unies en Somalie (MANUSOM), et une fois de plus, le Conseil nous invite afin de nous associer à cette réflexion. De prime abord, je voudrais adresser au Conseil, au nom de l'Union africaine et de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), mes sincères remerciements pour ce privilège et surtout pour son soutien constant à travers ses différentes résolutions, notamment la résolution 2124 (2013) du 12 novembre 2013.

S'agissant de la MANUSOM, et de façon générale de tout le système des Nations Unies présent en Somalie, c'est avec plaisir que je suis en mesure d'affirmer que notre collaboration, la collaboration de tous les partenaires avec l'AMISOM, est exemplaire, comme l'a dit le Représentant spécial, M. Kay, tout à l'heure, même s'il est vrai que les défis de la situation en Somalie sont toujours nombreux, et parfois complexes.

S'agissant de l'AMISOM, comme j'en avais informé le Conseil le 23 avril à New York, la première phase des opérations militaires s'est achevée le 30 mars. Les quelques problèmes logistiques de départ ont été surmontés grâce à notre partenariat avec le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie. Comme l'a dit M. Kay, parallèlement à ces opérations, un travail a été également mené au niveau de Mogadiscio par le Centre de coordination des opérations conjointes entre l'AMISOM et le Gouvernement somalien. On peut dire que la sécurité au niveau de Mogadiscio s'est nettement améliorée malgré la persistance de quelques attaques suicides, d'un certain nombre d'assassinats ciblés et la pose d'explosifs artisanaux improvisés.

Au sujet des opérations militaires, il y a lieu de porter à la connaissance du Conseil le fait que du 29 au 30 mai courant, une réunion d'évaluation de la première phase aura lieu à Addis-Abeba afin de tirer les enseignements utiles et de relever les défis à surmonter. Cependant, en attendant les conclusions de cette réunion, l'AMISOM continue de maintenir la pression militaire, tout en sensibilisant et en organisant les populations à une autodéfense. Deuxièmement, l'AMISOM continue le déploiement de policiers dans les villes libérées pour mieux assurer la sécurité. Troisièment, l'AMISOM continue de sécuriser les grandes routes d'approvisionnement qui mènent aux différentes villes libérées. Quatrièmement, l'AMISOM continue, comme l'a dit M. Kay tout à l'heure, la formation des militaires somaliens pour leur permettre de sécuriser les zones rurale. Cinquièmement, l'AMISOM continue de mener et de mettre à exécution des projets à effet rapide. Enfin, comme l'a dit M. Kay, la question des hélicoptères demeure une attente cruciale sur laquelle nous interpellons tous les partenaires, et particulièrement l'Union africaine, pour y trouver une solution.

Au sujet du Gouvernement fédéral somalien, je partage parfaitement l'analyse faite par le Représentant spécial Kay tout à l'heure. Toutefois, au niveau de l'AMISOM, nous continuons d'interpeller et d'aider le Gouvernement à se préoccuper de la nomination des élus locaux pour l'administration des villes libérées, et cela, en concertation avec les populations concernées. Deuxièmement, l'AMISOM se réjouit des différentes visites que le Gouvernement a organisées auprès des zones libérées, notamment les visites du Premier Ministre et d'un grand nombre de ses ministres. Un défi demeure toutefois pour le Gouvernement somalien, à savoir le non-paiement des salaires des militaires somaliens.

Il est vrai que le dialogue entre le Gouvernement fédéral et les différents États de la périphérie progresse. Nous signalons qu'au niveau de Djouba, l'accord d'Addis-Abeba progresse. D'après les informations en notre possession, le processus au niveau de Baidoa évolue bien. Pour ce qui me concerne, j'étais hier à Garowe, au Puntland, et l'AMISOM se félicite également des bonnes relations naissantes entre Mogadiscio et Garowe.

Pour finir, je voudrais tout simplement dire que la situation humanitaire demeure préoccupante. Le financement du fonds d'affectation spécial pour soutenir les forces nationales somaliennes demeure une préoccupation. Il faut ajouter à cela qu'il est demandé

aux différents partenaires d’appuyer, sur le plan des ressources financières, le Gouvernement somalien pour lui permettre de s’acquitter de ses principales tâches.

En conclusion, je peux dire que la situation en Somalie évolue bien. Il y a des défis, mais il y a de l’espoir.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n’y a pas d’autre orateur inscrit sur ma liste. J’invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 12 h 30.